ANNONCES & AVIS DIVERS

DEMANDE D'EMPLOI

HUGUES (Baptistin), né à Grasses (Alpes-Maritimes), 25 ans, ancien chasseur d'Afrique, membre de l'*Union des Travailleurs*, demande place de cocher de maison bourgeoise ou de valet de chambre. — S'adresser à la Mairie de Nanterre, bureau des Placements gratuits.

ON DEMANDE

un REPRESENTANT connaissant bien la clientèle pour un propriétaire de vignobles désirant vendre son vin directement.

On demande également un représentant pour le Champagne et Vins mousseux.

S'adresser à M. Lamant, 4, rue du Marché, à Nanterre.

Étude de Me BOURGOIN, notaire à Nanterre (Seine), 1, rue Gambetta

ADJUDICATION

même sur une enchère et sans attributions de qualité.

En l'étude et par le ministère de Me BOURGOIN, notaire à Nanterre

D'UN

FONDS DE COMMERCE

De Marchand de Couleurs
& Produits Chimiques
Exploité à Paris, 112, rue Vieille-du-Temple

L'adjudication aura lieu le Mardi 30 Juin 1896, à 1 heure de relevée

DÉSIGNATION

Un fonds de commerce de marchand de couleurs et produits chimiques exploité à Paris, rue Vieille-du-Temple, n° 112.

Ensemble la clientèle et l'achalandage y attachés, le mobilier industriel en dépendant et le droit au bail des lieux où il s'exploite.

Ce bail a été consenti jusqu'au 1er janvier 1903, moyennant un loyer annuel de 3.200 francs.

Mise à Prix pouvant être baissée

27.000 FRANCS

L'adjudicataire devra prendre en sus de son prix, les marchandises qui existeront au jour de son entrée en jouissance pour l'estimation qui en sera fixée à dire d'experts.

Loyer d'avance à rembourser : 1600 fr.

ENTRÉE EN JOUISSANCE LE 1er JUILLET 1896

Consignation pour enchérir
en argent ou en valeurs au porteur 1 200 f.

S'adresser pour tous renseignements, à Nanterre, à Me BOURGOIN, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de Me BOURGOIN, notaire à Nanterre (Seine)

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Même sur une seule enchère
A Nanterre

En l'étude et par le ministère de Me BOURGOIN, notaire
Le Dmanche 5 Juillet 1896 à 2 heures de relevée

D'UN BEAU

TERRAIN A BATIR

Sis à la GARENNE DE COLOMBES

rue Haute de Bezons, n° 11 présumé
Commune de Colombes (Seine)

MISE A PRIX 3.500 FRANCS

Entrée en jouissance immédiate

CONSIGNATION POUR ENCHÉRIR : 500 francs en argent ou valeurs au porteur

S'adresser sur les lieux pour visiter ; et à Me BOURGOIN, notaire, rédacteur du cahier des charges.

COMPAGNIE
des Chemins de fer de l'Ouest

VOYAGES
A PRIX RÉDUITS

I. — BILLETS D'EXCURSIONS
(délivrés de Mai à Octobre

1° Billets d'excursion, valables pendant un mois, (4 itinéraires variant entre 50 et 115 francs en 1re classe et 40 et 100 francs en 2e classe.

2° Billets d'excursion, de Paris au Mont Saint-Michel, valable pendant 6 jours.
1re classe 49 fr. 70; 2e classe 36 fr. 30; 3e classe 27 fr. 25.

3° Billets d'excursion à Jersey (par Carteret et Gorey), valables pendant un mois et comprenant la traversée en bateau de France à Jersey.
1re classe 63 fr. 15; 2e classe 44 fr. 25; 3e classe 29 fr. 25.

II. — BILLETS D'EXCURSIONS
(délivrés toute l'année)

1° Billets d'excursion à Jersey (par Granville), valables pendant un mois, et comprenant la traversée en bateau de France à Jersey.
1re classe 29 fr. 10; 2e classe 49 fr. 05; 3e classe 35 fr. 25.

2° Billets d'excursion à Jersey. (par Granville ou Saint-Malo), permettant d'effectuer l'excursion au Mont Saint-Michel.
1re classe 78 fr.; 2e classe 55 fr. 40; 3e classe 40 fr. 15.

3° Billets d'excursion circulaire en Bretagne, valables pendant 30 jours.
Itinéraire : Rennes, Saint-Malot, Saint-Servan, Saint-Brieuc, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Quiberon, Vannes, Le Croisic, Saint-Nazaire, Redon et Rennes.
1re classe 65 francs ; 2e classe 50 francs.

III. — BAINS DE MER ET EAUX THERMALES

1° Billets de Bains de Mer (délivrés du 1er Mai au 31 Octobre) valables pendant 4 ou 33 jours, suivant la distance.

2° Abonnements de Bains de Mer, mensuels ou trimestriels, comportant une réduction de 40 0/0 sur le prix des abonnements ordinaires de même durée, et délivrés à toute personne qui prend 3 billets au moins, pour des membres de sa famille, allant résider sous le même toit, dans l'une des stations balnéaires ou thermales du réseau.

PARIS A LONDRES

Viâ ROUEN, DIEPPE et NEWHAVEN
par la
GARE SAINT-LAZARE
Deux départs tous les jours et toute l'année
Dimanches compris
10 h. du matin — 9 h. du soir
Grande économie

PRIX DES BILLETS

Billets simples, valables pendant 7 jours :

1re classe	43.25
2e classe	32 »
3e classe	23.25

Billets d'aller et retour, valables pendant 1 mois

1re classe	72.75
2e classe	52.75
3e classe	41.50

A LOUER

de suite dans maison neuve, 81, rue du Chemin-de-Fer, **à Nanterre**, à une minute de la gare, beaux appartements à l'instar de Paris, **550** francs par an ; et belle boutique propre à tout commerce.

BANQUE

A la Bourse de Commerce de Paris
Rue du Louvre
S'adresser au Directeur du Bureau central

Escompte et recouvrement sur Paris et les départements
Ouvertures de crédit sur garanties
Ordres de crédit au comptant et à terme
vente au comptant
Avances sur tous titres non cotés
et livraison immédiate de titres
Ville de Paris, Crédit foncier
Obligations de chemins de fer
Vente à option des valeurs à lots
Lots Panama, bons du Crédit Foncier
Paiement de coupons à 0.25 0/0
Change de monnaies et billets étrangers

AVIS AUX EMPRUNTEURS

Prêts Hypothécaires, Prêts sur Titres
Prêts sur Mobiliers et Marchandises
Conditions avantageuses

Pour renseignements, écrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

AVIS AU COMMERCE

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Ecrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre

Procure des carnets de renseignements des meilleures agences de Paris à des prix très avantageux ;

Procure également des carnets dont les bulletins ne sont payés qu'après avoir été utilisés ;

Se charge également de Constitutions de Sociétés et de tout ce qui a rapport au commerce.

LA MENTHOLÉINE

Désinfectant, Aromatique & Antiseptique
S. KUHN
13, rue de Belzunce, Paris — Usine à Juvisy

La Mentholéine est un désinfectant de premier ordre qui a le précieux avantage de dégager une odeur des plus agréable.

La Mentholéine est encore supérieure à la grande majorité des produits similaires, par sa *non-toxicité* ; son emploi est absolument sans danger.

La Mentholéine est à la fois un désinfectant et un désodorisant énergique, son usage ne nécessite aucune préparation spéciale.

La Mentholéine peut être employée soit en sel, soit en liquide, et être, sous ces deux formes simplement répandue dans tous les locaux et sur tous les objets à désinfecter.

La Mentholéine est le plus économique de tous les désinfectants, et son bas prix la met à la portée de toutes les bourses.

Toutes ces qualités réunies font que **la Mentholéine** est supérieure à tous les désinfectants connus.

MODE D'EMPLOI

1° **Appartements.** — Mettre dans une coupe une cuillère à bouche de *Mentholéine* et laisser évaporer ; renouveler chaque semaine. Ne pas jeter le sel ancien, mais l'employer pour la désinfection des water-closets et des éviers.

2° **Ateliers, Bureaux, Ecoles, etc.** — Faire dissoudre deux cuillerées à bouche de *Mentholéine* dans un litre d'eau et arroser avec cette solution.

3° **Caisses à linge, Eviers, Water-Closets, Boîtes ménagères, etc.** — Répandre une cuillère à bouche de *Mentholéine*.

4° **Chambres de Malades** — Dissoudre dans un peu d'eau deux cuillerées de *Mentholéine* et placer cette solution dans l'endroit le plus propice ; mettre également quelques grammes de *Mentholéine* dans le lit.

5° **Ecuries, Etables, Poulaillers, etc.** — Arroser journellement avec une solution faite dans la proportion de 50 grammes de *Mentholéine* pour deux litres d'eau. Par ce procédé, la santé des animaux est mieux garantie et les épidémies ont beaucoup moins de prise sur eux.

PRIX

La boîte de 1 kilog. (brut) **4** fr. — La boîte de 500 gr. (brut **2** fr. — La boîte de 250 gr. (brut) **1** franc.

Avis — *Pour éviter les contrefaçons, exiger sur chaque boîte la Marque de Fabrique*

EN VENTE CHEZ

M. HUBY, Imprimeur, 36, rue Saint-Germain NANTERRE, et 22, rue de Maurepas, RUEIL

Extrait de l'analyse chimique de ce produit faite par M. François LEMAIRE, Pharmacien-Chimiste de 1re classe, 66, avenue de Paris, à Rueil

Ce produit sert utilement de désinfectant en imprégnant l'air où il est d'essence capable de détruire les miasmes et germes qui prennent continuellement naissance dans les endroits contaminés

En résumé, le produit présenté me paraît être un excellent désinfectant pouvant rendre d'utiles services.

Rueil, le 23 septembre 1895

Compagnie Immobilière de Prévoyance
(Rentes viagères foncières - Secours mutuels - Capitalisation)

SOCIÉTÉ CIVILE
DIVISÉE EN 40.000 PARTS DE PROPRIÉTÉ
SIÈGE SOCIAL : 39, rue Labruyère, PARIS

RENTE APRES 15 ANS

Egale au montant des versements effectués

REMBOURSEMENT
du Capital versé au décès et à toute époque.

AVIS A TOUS

ASSURANCES

VIE, INCENDIE, ACCIDENTS
Conditions avantageuses et remises pour le contractant
Vérifications gratuites de polices

Ecrire au Bureau Central, Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre.

A LOUER

MAISON
AVEC JARDIN

comprenant : chambre à coucher, salle à manger, cuisine, chambre lambrissée, water-closet, grenier et cave.

Située Avenue de Rueil

S'adresser chez M. Boux, 58, rue du Chemin-de-fer ou chez M. Billebault, avenue de Rueil.

PIANOS & INSTRUMENTS
DE MUSIQUE

G. FROMONT

Accordeur de Pianos
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
NANTERRE

CONTENTIEUX
DE PASSY

22, Rue Duban, Place de Passy

Charles POULLÉ
Avocat
Ancien Magistrat

Consultations sur tous procès. — Règlements de comptes. — Divorces et séparations
REPRÉSENTATION EN JUSTICE DE PAIX
Recouvrements à forfait
Rédaction d'actes sous seing privé. — Vente d'Immeubles et de Fonds de Commerce

---

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

EDMOND HUBY

22, Rue de Maurepas, 22. — RUEIL

Maison principale à NANTERRE, 36, Rue Saint-Germain, fondée en 1869

Travaux de Luxe en noir et couleurs

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES & DE TRAVAUX POUR LA PUBLICITÉ

BILLETS DE DÉCÈS, depuis 5 fr. le cent

Tout client commandant des imprimés commerciaux a droit si cela lui fait plaisir à l'insertion d'une annonce, une fois, gratuitement.

GRATIS PORTRAITS
AU CRAYON-FUSAIN

Pour vulgariser nos magnifiques portraits au crayon-fusain dans votre localité, nous vous faisons l'offre suivante : Si dans le délai d'un mois de cette date du journal, vous nous envoyez une photographie de vous-même ou tout autre membre de votre famille, vivant ou décédé, nous vous ferons un agrandissement fini au crayon-fusain d'une valeur de 100 francs ABSOLUMENT GRATIS, pourvu que vous nous promettiez de montrer ledit portrait à vos amis en leur recommandant notre maison. — Ecrivez votre nom et votre adresse très lisiblement au dos de votre photographie et envoyez-la à M. TANQUERY, Directeur de la *Société Artistique de Portraits*, en son hôtel particulier, *rue Saint-Pétersbourg, 9, Paris* ; elle vous sera retournée intacte avec le grand portrait (Maison fondée en 1840).

Imp. Huby, 36, rue Saint-Germain, à Nanterre, 22, rue de Maurepas, à Rueil.

PREMIÈRE ANNEE. — N° 13. CINQ CENTIMES DIMANCHE 5 JUILLET 1896.

DÉPÔT LÉGAL Seine & Oise N° 1896

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX

RÉPUBLICAIN INDEPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : **36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE**

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal.

Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES ABONNEMENTS, RÉCLAMES & ANNONCES

Un an..... 3 »

Réclames 1re, 2e et 3e page..... 0.40
Annonces 4e page..... 0.20

LE PARTI MODÉRÉ

(1)

Ce qu'il est, ce qu'il devrait être

(Suite)

IV

La Prévoyance Sociale

Le parti modéré défend la propriété privée et l'initiative individuelle. Sur ces deux points, il ne saurait transiger sous peine de n'être plus lui-même. Il maintient le principe de la liberté comme le grand régulateur du monde économique. Il demande que l'Etat n'intervienne que dans la mesure où l'intérêt général l'exige ; et par intérêt général il faut entendre ici non pas l'intérêt d'une classe, quelle qu'elle soit, non pas même celui de la majorité, mais l'intérêt de la nation toute entière considérée dans son avenir non moins que dans son présent. Voilà des principes communs à tous les modérés ; mais ces principes vont-ils nous empêcher d'étudier les réformes sociales qu'on propose, avec le sincère désir de réaliser tout ce qui s'y peut trouver de bon et de vrai ? Non sans doute ; et il est des cas où nous serons d'autant plus conservateurs, dans le sens élevé où je prends ce mot, que nous serons plus franchement réformateurs.

Je choisis une idée qui me paraît intéressante entre toutes : les caisses de retraites pour la vieillesse. « Chimère ! ai-je entendu dire souvent ; voulez-vous donc introduire en France le socialisme allemand ? » Il ne s'agit pas du socialisme allemand. Ma conviction est qu'on peut faire quelque chose sans rien abandonner des principes libéraux : je demande qu'on me lise jusqu'au bout avant de dire que je me trompe.

Dès qu'on parle de caisses de retraite, les savants nous démontrent par des chiffres que l'Etat ne saurait assurer une rente à tous les Français sans risquer la faillite. Arithmétique facile ! Il est clair que si l'on voulait faire de tout homme âgé de cinquante ans un rentier aux frais de l'Etat, il n'y aurait pas de budget qui pût tenir : aussi n'est-ce pas là ce qu'on veut. Mais il semble qu'un gouvernement sage, soucieux de l'avenir, devrait encourager la prévoyance et pourrait le faire sans compromettre les finances publiques ; il semble que, lorsque l'Etat subventionne la musique et la danse, on a le droit de lui demander une subvention pour les caisses de retraite.

Je ne fais pas appel aux sentiments ; j'invoque un fait, et un fait brutal. Il y a, dans notre démocratie française, plusieurs millions d'individus qui vivent du salaire quotidien, sans sécurité dans le présent, sans espérance pour l'avenir : est-ce là un gage de conservation sociale ? L'ouvrier, dit-on, peut épargner : sans doute ; mais dans quelle mesure ? Ne raisonnons pas sur des exceptions ; prenons l'ouvrier dans des conditions moyennes, gagnant de 1.000 à 1.500 francs par an ; s'il a femme et enfants, son économie sera peu de chose. Je m'adresse, parmi les personnes qui me font l'honneur de me lire : à quiconque a suivi de près le fonctionnement d'une caisse d'épargne. On a pu voir, comme je l'ai vu moi-même bien des fois, ces livrets où quelques centaines de francs, amassés sou par sou, réprésentent plusieurs années de privations. Un jour, le titulaire, la tête basse, vient retirer son argent : la maladie ou le chômage l'a frappé ; dix ans d'épargne s'évanouissent en quelques semaines, et tout est à recommencer. La vérité est que l'ouvrier, sauf de rares exceptions, peut épargner assez pour se mettre à l'abri d'un accident, mais non assez pour vivre, le jour où l'outil lui tombe des mains. Si, avec du travail, avec de l'ordre, ayant fondé une famille, élevant ses enfants de son mieux, il n'a d'autres perspective que l'hospice, admirons qu'il sache se défendre de la haine et de l'envie ; ne soyons pas surpris s'il se désintéresse de la chose publique.

Vous lui donnerez un intérêt en lui facilitant les moyens de s'assurer une pension pour sa vieillesse. Lord Randolph Churchill disait : « Si vous voulez que la démocratie soit conservatrice, donnez-lui quelque chose à conserver. » Ce rare homme d'Etat parlait le langage de la justice ; il parlait aussi le langage de la prudence.

Oui, quelque chose à conserver, quelque chose qui fasse que le pauvre, comme le riche, s'intéresse au maintien de l'ordre social ; c'est la seule chance de préserver la démocratie des révolutions et des aventures. Une retraite pour ses vieux jours, c'est assez pour que cet ouvrier, abandonné aujourd'hui à lui-même, sente que nous avons tous dans la société certains intérêts communs.

Ce minimun d'intérêt social, comment le donner, sinon à tous, du moins à ceux-là qui veulent

Tout d'abord, il faudrait s'entendre sur la manière de poser la question. Elle est mal posée, à mon sens, lorsqu'on parle uniquement de retraites ouvrières. Une institution d'ordre public, comme celle dont il s'agit, doit s'ouvrir également aux citoyens de toute condition. L'ouvrier d'aujourd'hui peut-être le patron de demain ; d'un autre côté, quand on voit les transformations de la richesse mobilière, les crises de plus en plus redoutables de l'industrie, comment affirmer que tel qui est dans l'aisance maintenant n'ira pas frapper un jour à la porte d'une caisse de retraites ? Si l'on veut vraiment faire œuvre sociale, il faut organiser les institutions de prévoyance pour tous les citoyens, sans distinguer aucune catégorie ni aucune profession ; il le faut d'autant plus que, si l'on admet le principe de la subvention par l'Etat, tous les contribuables supportant une part des charges, il est juste que tous puissent profiter des avantages.

Il existe déjà une « Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ». Rien n'est plus facile, si on le voulait, que d'adapter cette institution à des besoins nouveaux.

Simplifier les formalités, qui, sans être en elles-mêmes très compliquées, peuvent paraître telles à des gens peu lettrés : c'est une première réforme bien modeste, mais qui suffirait à augmenter sensiblement la clientèle de la Caisse des retraites.

On devrait ramener le maximun de la pension de retraite à 600 fr. (en respectant bien entendu, les droits acquis) : il est naturel, en effet, si l'on demande un sacrifice à l'Etat, que ce soit pour assurer aux intéressés le nécessaire, et rien de plus.

Il conviendrait encore de donner à cette institution, utile entre toutes, la personnalité civile, pour qu'elle pût recevoir des dons et des legs.

Je n'insiste pas sur les réformes de détail. Supposons la Caisse des retraites transformée, mieux connue du grand public, faisant appel à l'épargne de toutes les classes sociales, enrichie par des bienfaiteurs généreux ; nous voici devant ce problème : un pauvre diable, après vingt ou trente ans de travail, a effectué des versements insuffisants pour lui assurer le morceau de pain dont il a besoin. Qu'allons-nous faire ? Lui dirons-nous : nous ne pouvons rien pour toi ?

C'est ici que l'Etat peut intervenir par une subvention. Vous admettez que l'Etat protège tout ce qui a un caractère d'utilité générale, écoles, bibliothèques, musées, théâtres. Nous trouvons le caractère d'utilité générale dans la Caisse des retraites pour la vieillesse, et nous l'y trouvons deux fois : d'une part, il s'agit d'encourager la prévoyance, c'est-à-dire une des plus essentielles parmi les vertus sociales ; d'autres part, augmenter le budget de la Caisse des retraites, c'est diminuer le budget de l'assistance privée ou publique.

La subvention sera plus ou moins élevée suivant les ressources budgétaires : ce qui importe, c'est de reconnaître hautement qu'il y a là une question d'intérêt général dont la République n'a plus le droit de se désintéresser.

Rappelez-vous la discussion qui a eu lieu il y a quelques mois quand les Chambres ont voté deux millions pour les institutions de prévoyance : il semblait à quelques-uns que le spectre du socialisme d'Etat se dressait devant eux. Si c'est du socialisme qu'une subvention à la Caisse des retraites ou aux sociétés de secours mutuels, je serais curieux de savoir de quel nom on appellera une subvention

(1) Extraits d'une brochure publiée par M. Paul Laffitte, chez A. Colin et Cie, à Paris.

à la Comédie ou à l'Opéra. Tout récemment on votait dix fois plus pour l'Exposition de 1900 ; ce qui est encore, n'en déplaise à la majorité du parlement, une forme de socialisme, puisqu'il s'agit de faire payer par les contribuables de la France entière l'intérêt ou le plaisir de quelques-uns. Et, en vérité, — puisqu'on risque maintenant d'être traité de socialiste dès qu'on propose la moindre réforme, — quel est, je le demande, le pire socialisme, de celui qui, en bouleversant Paris sous prétexte d'exposition, va y attirer des ouvriers de tous les départements qui augmenteront ensuite le nombre des sans-travail, ou de celui qui, en accordant une subvention à la Caisse des retraites, en ajoutant quelque chose aux versements des petits et des humbles, encourage l'épargne et la prévoyance ?

Souhaitons que le parti modéré ne s'effraye pas d'un mot ; souhaitons que, sans imposer d'obligation à personne, ne faisant appel qu'à l'initiative individuelle, laissant chacun libre de faire ou ne pas faire acte de prévoyance, il accepte le principe d'une subvention par l'État. Ainsi, la Caisse des retraites pour la vieillesse, qui n'a jusqu'ici compté qu'un nombre trop restreint d'adhérents, pourrait se développer et améliorer d'une manière efficace le sort du plus grand nombre.

Si le parti modéré inscrivait à son programme la question des retraites pour la vieillesse, il ferait œuvre démocratique ; il ferait aussi œuvre conservatrice. Ce n'est point par hasard que ces deux termes de conservation et de démocratie reviennent sous ma plume : c'est parce que je suis convaincu que, loin de se contredire, ils se fortifient l'un l'autre.

FIN

NOUVELLES LOCALES

MAIRIE DE NANTERRE

Cérémonie Patriotique

AVIS

Le Maire a l'honneur de prévenir les habitants qu'une cérémonie patriotique organisée par la municipalité à la mémoire des jeunes soldats de Nanterre décédés à Madagascar et au Tonkin aura lieu dimanche prochain 5 Juillet sur la tombe militaire au cimetière communal.

Il les invite à assister à cette cérémonie.

Le rendez-vous aura lieu à 2 heures à la Mairie.

Toutes les Sociétés du pays ont été priées d'envoyer une délégation.

MM. les Médaillés et anciens militaires qui voudraient bien se joindre au cortège sont priés de se rendre à la mairie, à deux heures.

Jeudi MM. les Conseillers Municipaux ont été visiter la Maison départementale, les Dames de ces Messieurs, conduites par Mme Hennape, les accompagnaient. Ils ont été fort bien reçus par M. Caplat avec son urbanité accoutumée.

Et tout le monde est revenu satisfait de cette visite très intéressante.

Les Commissions municipales sont en pleine activité, prochainement nous aurons une séance, avec rapports des commissions du Budget, des eaux et des travaux.

Avis. — Le Conseil général a voté une somme de 195 f. pour être distribuée aux pauvres le jour du 14 juillet.

Nous parlions dans notre dernier numéro que des ordres sévères auraient été données pour qu'aucune pièce ou documents ne sortent de la mairie sans autorisation et faisions allusion à des documents qui auraient disparu.

En parlant ainsi, nous n'avons pas eu la moindre intention de viser le personnel de la mairie, mais simplement ceux qui usant de leurs mandats ou de leur influence auprès de l'administration avaient antérieurement laissé se commettre des abus regrettables, abus auxquels l'administration nouvelle a entendu couper court.

Entre autres pièces disparues, citons le plan parcellaire du *prolongement de l'avenue de la Grande-Armée*, plan volumineux qui a demandé beaucoup de temps a être fait.

Nous recevons avec prière de la communiquer la lettre suivante adressée à Madame la Présidente de la Société des Dames Françaises de Nanterre.

Croix Rouge Française. *Association des Dames Françaises. Secours aux militaires blessés ou malades en temps de guerre. Secours aux civils dans les calamités publiques. Reconnue d'utilité publique. Fondée en 1879. Réglementée par décret du 16 novembre 1886. Siège de l'Association, 10, rue Gaillon, Paris (avenue de l'opéra).*

Paris, le 29 Juin 1896.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous informer que notre hôpital d'Auteuil ouvrira le 30 juin.

S'il vous est agréable à vous, ou aux médecins qui vous donnent leurs concours dans votre Comité, d'y faire entrer soit dans la salle de médecine, soit dans la salle de chirurgie, un malade ou un blessé, nous tenons un lit à votre disposition.

Nous vous rappelons qu'on n'admet pas les maladies très contagieuses, ni les incurables.

Le malade devra être muni d'une lettre de vous et se présenter dans la matinée, de 8 à 10 heures.

Veuillez recevoir, Mme la Présidente, mes hommages empressés.

Dr Duchaussoy.

Les cours de l'Association des Dames Françaises reprendront le 3e vendredi du mois d'octobre prochain, ainsi que l'ouvroir.

La Fraternelle, *Société Lyrique et Dramatique de Nanterre, fondée en 1882.* — L'Assemblee générale du 30 juin 1896, n'ayant pu réunir le 1/5 des Sociétaires inscrits sur les contrôles, comme l'indique l'art. 13 des Statuts, le Comité prie instamment ses membres d'assister à la seconde réunion qui aura lieu le Mardi 7 Juillet courant, à 9 h. précises du soir, à la Mairie, et les informe qu'en raison dudit article, les décisions prises seront valables quel que soit le nombre des Sociétaires présents.

Ordre du Jour :

1. Lecture du compte-rendu moral de l'exercice 1895-1896 ;
2. Lecture du compte-rendu financier du même exercice ;
3. Election du Comité.

Nous ne saurions trop prier les membres de cette vaillante société à venir à l'assemblée, ce petit dérangement ne serait qu'un juste remerciment aux efforts faits par le Comité, pour satisfaire tout le monde, ce n'est pas l'encourager que de ce désintéresser ainsi de son organisation.

Crèche Municipale. — Le jeudi 11 juin, M. le Maire, Président de la Crèche, a réuni les Sociétaires de cette œuvre.

Il a été procédé à l'élection du nouveau comité, qui sauf deux ou trois noms, est resté le même que celui de l'année dernière.

Nous sommes très heureux de voir, bien que l'on eu fait supposer que cette œuvre allait péricliter, que les Dames qui depuis plusieurs années s'en occupaient avec tant de zèle, ont bien voulu rester à la tête de l'œuvre.

Souhaitons maintenant qu'il vienne de nombreux sociétaires ; il y en a déja un certain nombre.

Le président après une visite avec le Comité à la Crèche ayant reconnu que certains travaux s'imposaient, a dit qu'il proposerait au Conseil municipal de voter une somme de 200 fr. pour les travaux urgents.

Dans la récente séance du conseil, reconnaissant le bien fondé de la demande, le vote de cette somme a été fait.

Améliorations proposées pour le corps des Sapeurs-Pompiers. — Dimanche dernier, nos pompiers ont été à Suresnes, où le commandant *Bailly* a fait leur inspection. Les pompiers de Suresnes, Puteaux, Boulogne y ont été également passés en revue.

Après les exercices et le défilé d'usage, les chefs accompagnés du commandant, de l'adjoint de Suresnes et du Maire de Nanterre ont été déjeuner.

Pendant le repas, il n'a été question que des améliorations à préconiser dans les communes pour la bonne organisation des corps de Sapeurs-Pompiers.

M. Hennape, aurait parait-il, l'intention de proposer au Conseil ainsi que cela existe à Suresnes que les pompiers pendant leurs treize jours, puissent toucher la somme de 2 fr. 50 par jour, ainsi que les réservistes et territoriaux.

Bonne nouvelle. — Depuis quelque temps des odeurs peu agréables s'étant fait sentir du côté de Rueil, le Maire en a fait rechercher les causes pour y mettre fin.

Il résulterait de cette enquête qu'un entrepreneur d'Aubervilliers, n'exécutant plus son traité vis à vis de l'usinier, n'enlevait plus régulièrement les résidus de la fabrication ainsi que l'autorisation préfectorale l'avait imposée à l'usinier, d'où procès entre eux.

Gain de cause aurait été donné à ce dernier contre l'entrepreneur car l'enlèvement régulier des matières se ferait depuis quelques jours et les odeurs dont on pouvait se plaindre auraient disparu.

Accidents de voitures. — Trois accidents de voitures produits par les voitures de maraîchers revenant de Paris ont eu lieu cette semaine.

Mardi, pendant qu'un électricien monté sur une longue échelle, travaillait à la pose de fils, à l'angle de la rue Saint-Germain faisant face à la rue du marché, une lourde voiture dont le conducteur dormait, naturellement, vint heurter le pied de l'échelle, malgré les appels de l'ouvrier qui se trouvait au pied et qui a été blessé à la main. Celui qui était en haut, averti par les cris de son camarade a eu heureusement le temps de se cramponner aux volets de la maison voisine sans cela il était certainement précipité à terre.

Le lendemain matin, autre accident causé par le même motif, Mlle V..., laitière, était en train de faire sa tournée, elle s'apprêtait à sauter de sa voiture, lorsqu'un choc la jeta dans l'intérieur en renversant les brocs de lait. C'était une voiture qui accrochait la sienne et a causé quelques dégats.

Mlle V... a eu un peu peur et a été quelques instants à se remettre de cette commotion.

Jeudi, toujours au même endroit, à quelques mètres près, Mme G..., crémière, était en train de décharger une brouette ramenant ses marchandises du marché, lorsqu'une voiture survenant a brisé la brouette.

Tout cela n'arriverait pas si les voituriers accablés de fatigue, essayaient de réagir contre le sommeil, en passant dans un pays et surtout dans une rue aussi animée que la nôtre à certaines heures de la journée.

Le carrefour où ces accidents sont arrivés est assez dangereux, plusieurs rues se croisent et c'est encore fort heureux qu'il n'arrive pas d'accidents plus graves.

Bicyclistes, attention ! — Le 29 juin, vers 1 h. de l'après-midi, sur le boulevard du couchant, l'enfant de M. B... demeurant, 37, rue du Quignon a été heurté par un vélocipédiste inconnu, cette petite fille a été fortement contusionnée.

A cet effet, il est observé, que les cyclistes doivent, sur les boulevards, conduire leurs machines à la main.

Tentatives de vol. — Dans la nuit de mercredi, des cambrioleurs ont essayé de fracturer la porte de M. Noloy, marchand de vins, 3, boulevard de la Seine, mais malgré cinq pesées ils n'ont pu faire sauter la serrure.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, d'autres malfaiteurs ont essayé d'entrer également chez M. Bazille, le gérant de la succursale de M. Gauss ; M. Bazille entendant du bruit a allumé de la lumière et ainsi a fait fuir les voleurs.

Vol avec effraction. — Au café de la mairie, dans la nuit de jeudi à vendredi, des voleurs se sont introduits chez M. Lavau, ils ont enlevé les supports d'un volet, brisé un carreau de la porte et ouvert.

Ils ont pris dans la caisse une somme de 29 fr. et se sont emparés de l'argenterie qui se trouvait dans la salle du fond

Ils se sont tranquillement installé, ont mangé une caisse de fruits confits et emporté un litre de liqueur.

C'est égal voici une série de tentatives et de vols qui donnent fort à penser, est-ce qu'il faudrait revenir au bon temps des milices communales, pour se défendre contre les malfaiteurs.

Avis. — Le Citoyen *Tremblay, dément* avoir donné *ordre* de mettre son nom sur aucune affiche lors des dernières élections.

Bien que sa conscience le guide, dit-il, il reconnait que son nom porté sur une affiche lui ferait du tort pour son travail.

Nous enregistrons sous toutes réserves cette déclaration.

Question de droit et de bon sens

Un maire de par ses fonctions, est Président des Sociétés *municipales*.

C'est donc la Mairie qui est le *siège social* desdites Sociétés.

C'est à la Mairie que *toutes les pièces* comptables et autres concernant les sociétés doivent se trouver.

Si donc il convient à un des membres en fonction d'emporter pour sa commodité, des pièces quelconques, il est bien évident que c'est sous son *entière responsabilité*, et qu'il n'en est déchargé que lorsqu'il les a rendues.

Le maire étant comptable de toutes les pièces peut se refuser à ce qu'elles soient enlevées, mais en aucun cas le maire ne peut être tenu à aller les rechercher, ni à les faire reprendre : il ne faut pas être légiste pour comprendre qu'un représentant de la population puisse être exposé à se trouver à la merci d'un entêté quelconque.

ETAT-CIVIL

NANTERRE

Naissances. — Valet Germaine, route de Chatou ; Gamblin Berthe, 6, rue du Marché.

Publications. — M. Lheteux et Mme veuve Billaud ; M. Descommunes, à Nanterre, et Mlle Letheux, à Sèvres.

Mariages. - M. Baert et Mlle Collin ; M. Delattre et Mlle Godefroy ; M. Thévenot et Mlle Guinot.

Décès. — Blais, 2 ans, route de Paris, 34 ; Cretens, 2 jours, rue de la croix, 8 ; Mme Gilbert, 78 ans, rue Saint-Germain, 46 ; M. Nicolas, 72 ans, place de la Fête, 6.

Le Chirurgien-Dentiste

J. BERCUT

de la Faculté de Médecine de Paris

Professeur à l'Ecole Dentaire

a l'honneur d'informer le public et sa clientèle qu'il recevra régulièrement à

NANTERRE

Tous les Jeudis de 1 h. à 6 h.

82, Rue du Chemin-de-Fer

au 1er étage

(en face la gare)

PRIX MODÉRÉS

NOUVELLE A LA MAIN

Mme Florentino a le délire des grandeurs, ses bonnes amies l'ont surnommée Mme Chic-à-Mort.

Or, la fastueuse Mme Chic-à-Mort a oublié que son père était commissionnaire à plaque, ou quelque chose d'approchant, ce qui ne l'empêche pas de dire :

— Oui, j'aime le luxe, mais j'ai de qui tenir. Mon père a toujours eu sa voiture..

— Oui, une voiture à bras, murmure Forain qui entre dans la maison.

CHRONIQUE MILITAIRE

A son Excellence le Ministre de la Guerre

Monsieur le Ministre

(suite)

Pour bien compléter notre projet de défense, nous signalerions également à la bienveillante attention de Monsieur le Ministre de la guerre, l'immense avantage qu'il y aurait à fortifier le camp de Châlons par de simples ouvrages en terre, exécutables par nos soldats du génie, sans grands frais pour l'Etat.

Les terrains crayeux du camp de Châlons étant très résistants se prêteraient fort bien aux travaux de fortifications en terre, on pourrait facilement creuser un fossé de *trois mètres cinquante* au fond sur *trois mètres* de profondeur, suivant la ligne polygonale du camp, le déblai à provenir de ce fossé constituerait un cavalier suffisant pour couvrir un chemin de fer à établir parallèlement à ce fossé et à cinquante mètres en dedans, ménageant en dehors une zône libre de cent mètres environ pour y créer des obstacles d'approche tels que trous de loup, fougasses, mines.

Des retranchements Vauban pourraient être établis sur les points dominants du périmètre et armés de pièces de canon de gros calibre pour rendre toute attaque du dehors impossible.

L'utilité d'un chemin de fer circulaire n'est pas contestable, elle s'impose à plusieurs points de vue : d'abord pour être rattaché aux lignes de Reims à Châlons et de Châlons à Verdun afin de faciliter et d'accélérer les embarquements et débarquements des troupes arrivant ou stationnant au camp de Châlons.

Ensuite pour servir d'école pratique aux compagnies du génie (dites de chemin de fer) qui, jusqu'à présent n'ont pas eu en leur possession une ligne ferrée non exploitée, leur offrant les facilités nécessaires au développement de leur instruction ; en cas de guerre, ces compagnies ne se trouveraient pas à hauteur de leur mission, c'est pourquoi, nous insistons auprès de Monsieur le Ministre de la guerre, à l'effet d'obtenir la création d'une voie ferrée spécialement affectée aux divers exercices que comportent les services compliqués des compagnies de chemin de fer, administrées par des hommes éprouvés, parvenus d'échelon en échelon jusqu'aux grades les plus élevés. On ne nous fera pas croire que des hommes soumis à des mutations continuelles puissent acquérir en quelque mois assez de connaissances pour remplir les fonctions, qu'ils sont censé tenir en vertu d'une création encore récente des compagnies de chemin de fer dans les régiments du génie. Ces hommes manqueraient absolument de pratique, et ne sauraient remplir utilement, et sans hésitation, les fonctions diverses des employés attachés aux grandes compagnies, pour le cas où ceux-ci nous feraient défaut.

Nous le répétons donc, la construction d'un chemin de fer circulaire au camp de Châlons s'impose, ne serait-ce que pour servir d'école pratique aux compagnies du Génie, dont suivant nous le recrutement devrait se faire exclusivement parmi les hommes déjà exercés dans les grandes compagnies et l'avancement se gagner sur place, par assimilation de traitement et par hiérarchie spéciale modelée sur celle en usage dans nos grandes compagnies sans cette condition essentielle, les compagnies du génie sont dépourvues de raison d'être et entachées d'utopie.

(A suivre).

VARIÉTÉ

QUEL BOUQUET

A mon ami Gaspard

La toute graçieuse Aimable de Longaleine, prima dona du théâtre des Folies Macabres recevait de ses fervents adorateurs d'innombrables gerbes de fleurs aux subtils parfums.

Parmi ces derniers (pas les parfums, non) parmi les adorateurs fervents, trois principaux se faisaient remarquer.

Ils avaient noms : Hector, Achille et Gontran ; leur âge, dix-huit printemps, leur état social, amoureux fous des charmes de la célèbre cantatrice.

Jusqu'alors, un sourire de ses beaux yeux avait été le seul remerciement, adressé au trio ennamouré.

Or, un soir, après réception d'une élégante parure, accompagné d'une immense gerbe de fleurs, toujours aux plus subtils parfums bien entendu, elle pria les trois amis de vouloir bien se rendre dans sa loge.

Semblables à des anges, ils volèrent vers l'étoile de leurs rêves, qui les combla de paroles de reconnaissance a n'en plus terminer et finalement, leur fit promettre de venir à l'issue de la représentation, prendre le thé, en son coquet hôtel.

(Location 35 fr. par mois et pas de concierge).

Elle ne fut pas longue à se rendre au logis.

Gertrude, dit-elle à sa camériste, il nous vient du monde, dans quelques instants, vite prépare quatre tasses de thé.

Impossible pour ce soir, répondit la servante, je n'ai pas une goutte d'eau... quel malheur, quel cruel embarras, répétait la pauvre Aimable ; que leur dire à ces braves jeunes gens.

Ah ! que Madame se rassure s'écria tout à coup Gertrude, j'ai trouvé.

De l'eau ? Oui et non ! Voyons explique toi ? L'eau qui a servi ce matin à la toilette de Madame est encore dans son cabinet..., et je vais l'utiliser.

Ah ! merci Gertrude, tu sauves la situation !

Une heure plus tard, un discret coup de sonnette, se faisait entendre, l'huis s'ouvrait et les trois inséparables, raides, comme des ministres en tournée faisaient leur entrée solennelle et prenaient place autour de la table du grand salon (3.75 × 2.98) ; on fait ce que l'on peut.

Le thé fumant, fit son apparition.

Quel fumet délicat, exclamait Hector, quel embaumement, murmurait Achille ; quel arôme, soupirait Gontran, seule Aimable, rougissante, ne disait rien, durant que dans la cuisine, Gertrude, riant comme une folle, se disait : après tout, quel mal y a-t-il et puisque ces Messieurs sont épris de Madame, ils ne doivent pas faire les difficiles.

Après l'odorat, le goût ; nouvelle explosion d'enthousiasme !

Seule Aimable encore plus rougissante, ne buvait pas.

Eh ! quoi, chère belle, vous ne goûtez pas ce breuvage divin ; quel thé, fut-il donné jamais à un mortel, d'en savourer de pareil.

De quel provenance peut-il venir ?

Je peux a présent vous le dire, s'écria tout-à-coup Achille : c'est, du thé de la Caravane.

Qui te l'apprend, demandèrent ses amis.

Ce poil de chameau qui se trouve dans ma tasse ! !

A. Colombani.

FÊTE DE RUEIL

Les Dimanche 5, Lundi 6, Mardi 7 et Dimanche 12 Juillet 1896

Le Dimanche 5 Juillet

A 6 heures du matin, salves d'artillerie ;

A 2 heures, rue de Suresnes, course des grenouilles en brouette pour les jeunes gens de 10 a 15 ans ;

A 4 h. 1/2, place de l'Eglise, le couronnement de la rosière pour les jeunes filles de 6 à 13 ans ;

PRIX OFFERTS PAR LA VILLE

Pendant les jeux, intermèdes de musique par la Société les " Enfants de Rueil " ;

Le soir, illumination de la Mairie, des Boulevards et de la Place de la Réunion.

Lundi 6 Juillet

A 1 h. 1/2 du soir, Carrière Courteille, Tir à la Carabine par la subdivision des Sapeurs-Pompiers ;

PRIX OFFERTS PAR LA VILLE

A 9 heures du soir, dans le jardin de la Mairie, Concert donné par la société " l'Etoile ".

Mardi 7 Juillet

De 2 à 4 heures, Tournoi de Chevaux de bois et Représentation théâtrale pour les enfants des écoles.

Dimanche 12 Juillet

A 2 heures, dans le Jardin de la Mairie, Fête de Gymnastique par la Société " La Laborieuse " ;

A 4 heures 1/2, dans les jardins de la Mairie Concert donné par la Société l'Etoile ;

Illuminations.

Grands Bals pendant toute la durée de la Fête.

Moyens de communication : Chemin de fer de l'Ouest (gare Saint-Lazare), ligne de Saint-Germain-en-Laye, et Tramway à vapeur de Paris-Etoile à Saint-Germain.

Les adjoints : Sarazin, Dubois.

Les Membres de la Commission : Igier, Levasseur, Michel, Ruffin, Vallet.

Le Maire, Dr Bouillet.

A l'occasion de la Fête de Rueil et du 14 Juillet, dans les salons de M. BILLEBAULT, 98, avenue de Paris, **Grand Bal de nuit**, brillant orchestre, les *Dimanches 5, 12 et Mardi 14 juillet.*

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 1896

PROGRAMME

Le 13 Juillet à 9 heures du soir

Retraite aux Flambeaux, avec le concours des diverses Sociétés de la ville.

Le 14 Juillet à 7 heures du matin

10 Bombes annonceront l'ouverture de la fête ;

A 4 h. 1/2 du soir, **Concert** par la Société « *Les Enfants de Rueil* »

FÊTE DE NUIT

A 9 heures du soir, avenue de Paris, près Boispréau, **Grand feu d'Artifice.**

A 10 heures du soir, **BALS**, place des Petits-Champs, place de l'Eglise, place Richelieu ;

Illumination de l'emplacement des bals et de l'Hôtel-de-Ville.

Le Maire invite les Habitants à pavoiser et illuminer leurs Maisons.

RECETTES UTILES

Recette pour enlever au vin le goût de piquer sans l'altéré. — Pour une barrique on fait un mélange de 2 kilog. de blanc de Meudon bien lavé avec deux blancs d'œufs et un litre de vin : on verse ce mélange dans la barrique, on fouette ensuite vigoureusement le vin, puis on le soutire : l'acidité a été enlevée par le blanc de Meudon qui n'est autre chose qu'une variété de carbonate de chaux.

Bière de Ménage. — Procurez vous :

Houblon.....	50 grammes.
Sucre cassonnade.....	2.500 —
Vinaigre.....	3/4 de litre.
Fleurs de sureau sèches	8 grammes.
Fleurs de violette.....	15 —
Eau.....	30 litres.

Faites d'abord une infusion chaude avec les fleurs ; faites fondre le sucre à part ; ajoutez le vinaigre et complétez avec le reste des 30 litres d'eau, dans un récipient quelconque.

Vous laissez reposer de 4 à 8 jours suivant la saison ; puis vous décantez et mettez en bouteilles. Il faut ficeler les bouteilles et les mettre debout pour éviter la casse, surtout en été.

Cette bière de ménage mousse comme la bière de Mars.

Sirop rafraîchissant. — Faites dissoudre dans 4 litres d'eau bouillante, 2 kilogramme de sucre blanc ; ajoutez-y 50 grammes d'acide citrique ; puis laissez refroidir après dissolution complète.

Ajoutez alors 6 grammes d'essence de citron et un petit verre d'eau-de-vie.

Lorsque le mélange est bien homogène mettez en bouteilles.

Par ces temps de chaleurs, deux cueillères à bouche de ce sirop dans un verre d'eau gazeuse, constituent une boisson délicieuse.

Z.

L'Imprimeur-Gérant : E. HUBY.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

SERVICE D'ÉTÉ

LIGNE DE PARIS A SAINT-GERMAIN

DÉPART de PARIS	ARRIVÉE A La Garenne-Bezons	ARRIVÉE A NANTERRE	ARRIVÉE A Saint-Germain
* 6 40	6 55	7 01	7 26
* 7 20	7 35	7 41	8 06
7 48	8 02	8 09	8 34
8 30	. ..	8 47	9 12
8 50	9 03	9 09	9 34
D 9 25	. ..	9 44	10 09
9 50	10 03	10 09	10 34
D 10 25	10 38	10 44	11 09
D 10 40	. ..	10 59	11 24
10 50	11 03	11 09	11 34
11 20	.. ..	11 39	12 04
D 11 35	.. ..	11 54	12 19
11 50	12 03	12 09	12 34
12 25	.. ..	12 42	1 06
12 50	1 03	1 09	1 34
1 15	. ..	. .	1 52
D 1 40	. ..	1 59	2 01
1 50	2 03	2 09	2 34
D 2 30	. ..	2 49	3 44
2 50	3 03	3 09	3 34
D 3 15	. ..	3 29	4 00
3 50	4 03	4 09	4 33
S 4 20	. ..	4 37	5 00
4 45	4 59	5 06	5 27
S 5 12	. ..	. ..	5 41
S 5 22	. ..	. ..	6 00
5 30	. ..	5 48	6 12
S 5 54	. ..	. ..	6 25
6 01	6 14	6 20	6 45
D 6 13	6 28	6 34	7 05
S 6 20	. ..	6 36	7 01
6 33	. ..	6 50	7 15
6 55	7 08	7 14	7 39
7 20	. ..	7 37	8 02
* 7 50	8 05	8 11	8 36
* 8 50	9 05	9 11	9 36
* 9 50	10 05	10 11	10 36
* 10 55	11 10	11 16	11 41
* 11 35	11 50	11 56	12 17
12 15	12 30	12 36	12 57
12 45	12 58	1 04	1 25
D 1 05	1 20	1 23	1 47

DÉPART de Saint-Germain	ARRIVÉE A NANTERRE	ARRIVÉE A La Garenne-Bezons	ARRIVÉE A PARIS
* 5 37	5 58	6 04	6 20
* 6 12	6 33	6 39	6 55
6 47	7 10	7 17	7 30
7 12	7 35	7 42	7 55
S 7 27	. ..	7 52	8 05
7 42	8 05	8 12	8 25
S 8 06	. ..	8 22	8 35
du Pecq	8 35	8 42	8 55
S 8 23	8 45	8 52	9 05
8 42	9 05	9 12	9 25
S 9 04	. ..	9 23	9 36
9 24	9 46	9 53	10 06
9 47	10 10	10 17	10 30
10 42	11 05	11 12	11 25
11 47	12 10	12 17	12 30
12 23	12 45	12 52	1 05
12 47	1 10	1 17	1 30
1 18	1 40	1 47	2 00
1 47	2 10	2 17	2 30
S 2 23	2 45	2 52	3 05
2 47	3 10	3 17	3 30
3 32	4 15	4 22	4 35
4 22	4 44	4 51	5 05
4 52	5 15	5 22	5 35
D 5 05	5 48	5 53	6 09
S 5 23	5 45	5 52	6 05
5 47	6 10	6 17	6 30
6 23	6 45	6 52	7 05
6 42	7 05	7 12	7 25
* 7 45	8 08	8 15	8 30
D 8 16	8 43	8 50	9 05
* 8 45	9 08	9 15	9 30
* 9 15	9 38	9 45	10 00
D 9 26	9 53	10 00	10 15
* 9 45	10 08	10 15	10 30
D 10 00	10 26	10 33	10 48
* 10 40	11 03	11 10	11 25
* 11 25	11 48	11 55	12 10
* D 12 03	12 30	12 37	12 53

(*) Trains s'arrêtant à *Asnières*.

(S) N'a lieu que la semaine — (D) N'a lieu que les dimanches et fêtes.